24 mai 2014, messe de dédicace et de consécration de la maison d'Église Saint-Paul-de-la-Plaine, présidée par Mgr Pascal Delannoy, évêque de Saint-Denis-en-France. © Corinne Mercier/Ciric

Le diacre

COLLABORATEUR DE L'ÉVÊQUE

Depuis la restauration du diaconat permanent par le concile Vatican II, des diacres permanents sont ordonnés dans de nombreux pays et leur nombre avoisine aujourd'hui les 2 700 en France, leurs missions s'exerçant selon des modalités très diverses.
Mgr Albert Rouet dans son livre *Diacres, une Église en tenue de service* écrit que, depuis l'Antiquité, il est entendu que le diacre est au service de l'évêque, non par sa personne pour la servir, mais au sens où le diacre relève du ministère que l'évêque accomplit. « *Entre eux existe un lien particulier qui relève de l'ordination épiscopale. Partir de l'ordination épiscopale de l'évêque éclaire donc la mission du diacre.* »
Il est intéressant de voir aujourd'hui quel est le lien spécifique qui les rattache à l'évêque.
Les diacres, de par leur insertion dans la société, dans le monde du travail, dans les différents domaines de la vie sociale, associative ou autre, sont en contact avec toute une partie du peuple de Dieu qui n'a pas encore été touchée par sa Parole.
La mission du diacre le fait sortir de l'Église et toujours y revenir.
C'est pour cela que nombreux sont les diacres à qui aujourd'hui l'évêque confie une mission transversale au niveau diocésain, puisque sa vocation à lui est de conduire le peuple de Dieu vers la plénitude de l'Alliance.
Si belle soit l'expression de ministre du seuil employée pour les diacres, elle reste insuffisante. Le ministère diaconal est un « ministère de l'aller et retour ».
Ce dossier se veut donc comme un focus sur le lien entre l'évêque et ses diacres, chacun travaillant à la mission dans l'accomplissement de sa vocation.

Dossier réalisé par Yves Doubliez et Gabriel de Sevin

L'APPORT

de *Mgr Pierre-Marie-Carré*,
archevêque du diocèse de Montpellier

La juste collaboration entre l'évêque et les diacres

Mgr Pierre-Marie-Carré est archevêque du diocèse de Montpellier. Membre de la commission doctrinale de la CEF et membre, à Rome, du conseil épiscopal pour la promotion de la nouvelle évangélisation, il nous présente la place du ministère des diacres permanents dans l'Église et dans chaque diocèse.

© CORINNE MERCIER/CIRIC

Les diacres sont-ils les coopérateurs de l'évêque ou bien, comme le dit le canon 18 du concile de Nicée, sont-ils « *les serviteurs des évêques* » ? J'ai voulu relire attentivement le rituel des ordinations et je n'ai pas trouvé la mention de collaborateurs pour les diacres. Elle est, par contre, utilisée pour l'ordination des prêtres. Quelle est l'expression employée pour les diacres ? Il est demandé aux futurs diacres s'ils veulent « *accomplir leur fonction de diacre avec charité et simplicité de cœur pour aider l'évêque et ses prêtres et faire progresser le peuple chrétien* ». Faut-il en conclure que les diacres ne sont en rien les coopérateurs de l'évêque ? Certes non. Mais il convient de reprendre l'ensemble du dossier.

Il existe entre évêques et prêtres un lien étroit qui est celui de la mission pastorale. Le rôle des diacres, comme l'exprime la constitution de Vatican II sur l'Église, consiste à « *assister l'évêque et son presbyterium dans le ministère de la communauté* » (n° 20). Une telle assistance s'exprime à l'égard de tous. Elle évoque ce qu'est le ministère diaconal dans sa diversité.

Le ministère des diacres est celui du service, nous le savons bien. Ce service est appelé à s'exprimer dans la manière d'approcher la parole de Dieu – rappelons que le livre des Évangiles est remis au diacre à la fin de la prière d'ordination –, d'être un humble serviteur dans le cadre liturgique et de veiller à ce que la charité puisse être au centre de la mission de l'Église. Il ne peut pas y avoir de célébration vraie de l'eucharistie s'il n'y a pas de lavement des pieds ! À lire les explications données aux pères du concile Vatican II, il convient de relever que « *les diacres sont ordonnés pour le ministère de l'évêque* », « *la grâce du diaconat est ministérielle par rapport à celle de l'évêque* », note Dominique Lebrun.

À la différence de ce qui se passe lors de l'ordination d'un évêque ou d'un prêtre, le diacre ne reçoit pas l'imposition des mains des autres diacres. Ceci manifeste qu'il n'est pas membre d'un « collège », mais qu'il rejoint les diacres déjà ordonnés pour exercer sa mission avec une grande souplesse suivant ses aptitudes, ses goûts et les besoins de l'Église locale discernés par l'évêque.

On peut préciser ce qu'est l'aide apportée par les diacres à l'évêque en cherchant à regarder ce que sont les missions confiées aux diacres. Mais cela reste insuffisant car, en soi, les missions confiées aux diacres peuvent être réalisées par tout fidèle en raison des sacrements de l'initiation chrétienne qu'il a reçus. Qu'est-ce qui est particulier à la mission diaconale ? Ce n'est pas de l'ordre des choses à faire ou des missions particulières à accomplir. Cela concerne l'être même : « *Les diacres veillent à l'identité apostolique de la foi par la charge de la charité qui détermine et oriente leur ministère de la Parole et leur implication liturgique* », écrit Alphonse Borras.

« Que le diacre soit l'oreille de l'évêque, sa bouche, son cœur et son âme »

L'ordination associe donc les diacres à la mission de l'évêque. Celui-ci confie ensuite une mission particulière en tenant compte des aptitudes des personnes et des besoins du diocèse.

Comment exprimer le rôle des diacres auprès de l'évêque ? Il peut être bon de commencer par citer le texte de la Didascalie des Apôtres (IIIe siècle) : « *Que le diacre soit l'oreille de l'évêque, sa bouche, son cœur et son âme* » (3, 3). Ce texte ancien n'est pas d'ordre canonique ni même théologique ; il se veut exhortatif

Le diaconat est un « pont » entre les pasteurs et les fidèles. Cette image évoque bien une coopération entre la mission de l'évêque et celle des diacres.

et il est pastoral. Dans la mesure où il s'agit d'une expression de souhait, il est possible d'affirmer qu'un tel objectif n'a peut-être été jamais atteint dans l'Antiquité et aujourd'hui encore.

L'évêque a, en effet, dans la vie courante, beaucoup plus de relations avec les prêtres qu'avec les diacres, ces derniers étant très sollicités par leur vie professionnelle, leur famille et leurs engagements. Cependant, un texte tel que celui-ci reste un appel pour revisiter les relations entre l'évêque et ses diacres. Elles ne peuvent pas se limiter à un échange sur la lettre de mission lorsque celle-ci parvient à échéance. Il est important que la charge de la charité puisse être régulièrement revue, non seulement dans les échanges individuels, mais aussi dans les rencontres de l'évêque avec le groupe des diacres pour autant que ce groupe ait une vitalité réelle. Plusieurs aspects sont à prendre en compte, me semble-t-il.

LE FONDEMENT TRINITAIRE DE LA SPIRITUALITÉ DES DIACRES, TOUT D'ABORD. Il est particulièrement évocateur que le diacre, qui a reçu ce ministère ordonné, semble, lors de la célébration de l'eucharistie, avoir un rôle effacé près de l'évêque. Cela ne signifie-t-il pas que c'est Dieu seul qui est l'auteur du salut ? Jésus nous sauve en renonçant à toute puissance et en se laissant clouer sur la croix.

LES DIACRES SONT APPELÉS À DEVENIR SERVITEURS DE LA PAROLE DE DIEU CONFIÉE À L'ÉVÊQUE. Cela est signifié dans la bénédiction que demande le diacre avant de proclamer l'Évangile. Ainsi, le diacre proclame la parole du Christ en tant qu'envoyé, béni par le successeur des Apôtres qu'est l'évêque. C'est donc bien le Christ qui va parler par le diacre et le diacre vivra pleinement sa mission lorsqu'il médite cette parole selon ce que l'évêque lui a dit le jour de son ordination en lui remettant le livre des Évangiles : « *Recevez l'Évangile du Christ que vous avez la mission d'annoncer. Soyez attentif à croire à la Parole que vous lirez, à enseigner ce que vous avez cru, à vivre ce que vous aurez enseigné.* »

LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES (IVe SIÈCLE) ÉVOQUENT LA MISSION LITURGIQUE DES DIACRES EN AJOUTANT À L'INTENTION DE L'ÉVÊQUE : « […] *commande aux diacres, comme à des matelots, d'assigner leurs places aux frères comme à des passagers avec grand soin et dignité* ». Dans cette image de l'Église comme un navire, les diacres sont chargés d'organiser l'assemblée. Ils sont aussi chargés de conduire la prière universelle, comme signe du souci de charité de l'évêque.

NOTONS, ENFIN, QUE DANS LA CÉLÉBRATION DE L'EUCHARISTIE, LE DIACRE EST CHARGÉ D'INVITER AU SIGNE DE LA PAIX ET RENVOIE L'ASSEMBLÉE. En ce sens, il est bien le signe vivant de la communion.

On a pu parler du diaconat comme d'un « pont » entre les pasteurs et les fidèles. Cette image, tout comme celle du ministère du seuil, évoque bien une coopération entre la mission de l'évêque et celle des diacres. N'est-ce pas aussi ce que l'on découvre en scrutant le texte d'Actes 6, 1-7. Si les Sept ont été établis, n'est-ce pas pour permettre aux Apôtres de se livrer à la prière et au ministère de la Parole ? Ce qui fut vrai aux origines ne le reste-t-il pas aujourd'hui ?

Comment comprendre justement le rôle de service du diacre ? L'étude du Nouveau Testament fait apparaître l'importance du vocabulaire du service. Depuis que le Fils de Dieu s'est présenté comme le Serviteur, il n'est plus d'autorité dans l'Église qui ne soit dans la position du serviteur. Le diacre, ultime degré dans le sacrement de l'ordre, tient la seule position du serviteur. En ce sens, sa présence est essentielle. Elle ne réside pas dans les tâches à accomplir, mais dans la position même du serviteur. ■

L'APPORT

du *père Sylvain Brison*,
maître assistant en théologie systématique et dogmatique
à l'Institut catholique de Paris

Les diacres, collaborateurs de l'évêque

Docteur en théologie, le père Sylvain Brison est prêtre du diocèse de Nice et maître assistant en théologie systématique et dogmatique à l'Institut catholique de Paris. Il nous présente la juste place du diacre dans l'Église en s'appuyant sur les travaux du concile Vatican II sur les modalités d'exercice du sacerdoce ministériel. Il insiste sur le lien spécifique entre l'évêque et le diacre permanent.

Du point de vue de la théologie du diaconat, nous retenons surtout du concile Vatican II la volonté de restauration de ce ministère comme « *degré propre et permanent de la hiérarchie* » ecclésiastique (LG 29). Ce rétablissement comporte une dimension prophétique. Si le ministère diaconal en tant que tel n'avait jamais totalement disparu de l'Église latine, il en avait été réduit, depuis plusieurs siècles, à sa portion congrue comme « état transitoire » dans le cursus vers le « sacerdoce ». La volonté des pères conciliaires de redonner à l'Église une figure ministérielle stable en la personne du diacre s'accomplit, alors que les questions théologiques et pastorales qui avaient conduit à sa quasi-disparition n'avaient encore pas reçu de réponses totalement satisfaisantes. Par exemple, la « compétition » entre le « corps de diacres » et le presbyterium de l'évêque, qui avaient entraîné de nombreux affrontements à la fin du premier millénaire, risquait bien d'être réactivée dans la suite de la décision du concile. Mais il apparut très clairement aux pères conciliaires que l'existence d'un ministère rendant sacramentellement visible la diaconie du Christ était plus importante que les difficultés pratiques qu'il pouvait engendrer : voilà pourquoi la restauration du diaconat « permanent » est un signe proprement prophétique. Du reste, nous savons combien les nouvelles questions posées par le diaconat aujourd'hui sont nombreuses, plurielles et mouvantes. Mais il ne faut pas retenir de Vatican II uniquement cette perspective : il convient, pour éviter de nombreux problèmes, de resituer le diaconat dans la dynamique ministérielle proposée par le Concile. Si ce dernier ne dit rien de très précis sur le « fond » du ministère diaconal, et si les mises en œuvre postconciliaires semblent se dégager des esquisses posées, alors il n'en reste pas moins que le diaconat est un ministère en relation avec les autres ministères : épiscopal et presbytéral. Je me propose donc, après avoir rappelé la cohérence théologique déployée dans l'ecclésiologie de Vatican II, de resituer les enjeux actuels de la relation entre diaconat et épiscopat.

Une révolution copernicienne

Pour comprendre la spécificité du diaconat restauré, il faut mesurer la révolution copernicienne que le Concile opère dans la théologie récente des ministères. Dans sa présentation du mystère de l'Église, la constitution dogmatique *Lumen gentium* présente la diversité ministérielle dans l'Église à partir de l'épiscopat, défini comme sacrement. Cette réalité a suscité de nombreux débats qui témoignent de l'importance de la question. Si la sacramentalité de l'épiscopat a été longtemps une question débattue, elle avait été minorée dans la suite du concile de Trente qui avait fait du prêtre la figure centrale et principale du sacrement de l'ordre. Le sacerdoce était donné lors de l'ordination du prêtre, mais certains de ses pouvoirs restaient « liés » jusqu'à ce qu'il parvienne, un jour peut-être, à l'épiscopat, où, en recevant une juridiction effective sur un peuple donné, le souverain pontife lui permettait d'exercer la plénitude du sacerdoce. Après de nombreux et âpres débats théologiques, le concile Vatican II présente finalement l'épiscopat comme la plénitude du sacerdoce et le premier degré du sacrement de l'ordre. Tout en étant profondément fondée en tradition, cette affirmation exige une véritable conversion théologique de notre compréhension que nous avons encore parfois du mal à effectuer. En se ressourçant à l'ecclésiologie des pères de l'Église et du premier millénaire, l'Église pense

et articule désormais la diversité des ministères non plus à partir de la figure du prêtre, mais de celle de l'évêque. Ainsi, si le ministère des prêtres doit être pensé en relation – et en dépendance – au ministère de l'évêque, le ministère des diacres l'est tout autant. Une bonne partie des difficultés que nous éprouvons dans la caractérisation des liens entre le diacre et les autres ministres de l'Église vient du fait que ce basculement n'a pas encore toujours été conscientisé dans les pratiques concrètes de nos Églises. Pour le dire trop simplement, combien de chrétiens considèrent, en fin de compte, encore aujourd'hui que l'évêque est un « super-prêtre », entraînant, par voie de conséquence, une réflexion symétrique : les diacres sont des « sous-prêtres » ? Il ne suffit donc pas de penser les relations entre le diacre et l'évêque, mais il faut penser simultanément la complexité des relations entre tous les ministres en plaçant l'épiscopat comme la « source ministérielle » du presbytérat et du diaconat.

© ALAIN PINOGES/CIRIC

Le diacre de l'évêque

Si le sacerdoce plénier est bien celui de l'évêque, il serait cependant réducteur de considérer l'épiscopat sous cette seule catégorie. La dimension ministérielle qui s'exprime dans les *tria munera* articule la dimension sacerdotale (dimension cultuelle qui s'exprime dans la charge de sanctification) avec la dimension prophétique de l'annonce de l'Évangile (charge d'enseignement) et le service du peuple (charge de gouvernement). Quand le Concile affirme que les diacres ont reçu l'imposition des mains de l'évêque « *non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service* », il ne faudrait pas y voir d'abord l'idée d'une exclusion – du sacerdoce –, mais peut-être avant tout une expression du lien étroit entre évêque et diacre dans la *diakonia* qui est une des charges propres de l'épiscopat. Ici encore, il faut comprendre justement cette désignation de la diaconie, non pas comme une « expertise » dans le domaine de la « charité caritative », mais comme l'exercice de la charité dans toutes les dimensions de la vie humaine et chrétienne. Ainsi donc, pour préserver l'unité du sacrement de l'ordre tout en respectant la diversité des ministres, il faut considérer que chaque degré inférieur de l'ordre participe selon « son mode propre » aux *tria munera* de l'évêque. Cette présentation doit nous permettre de comprendre la nécessaire collaboration entre les différents ministères qui entraîne que le diacre est donc un ministre dépendant de l'évêque et du prêtre, mais sous des modes différents. Un des enjeux des plus actuels en théologie des ministères est de qualifier cette « différentiation » des modes de participation pour éviter deux écueils : une forme de « cléricalisation » du diacre qui tendrait à le cantonner dans une expertise caritative et une subordination du diacre par rapport au prêtre qui le couperait de la relation à l'évêque.

« Il faut comprendre la désignation de la diaconie comme l'exercice de la charité dans toutes les dimensions de la vie humaine et chrétienne. Le diacre est un ministre dépendant de l'évêque et du prêtre, mais sous des modes différents.

LE REGARD

de *Mgr Jean-Louis Papin*,
évêque du diocèse de Nancy-Toul

« Le diacre, un des bras de l'évêque »

Mgr Jean-Louis Papin livre son témoignage sur le diaconat permanent dans son diocèse et sur ses relations avec les diacres. Il se confie à Jean-Marie Blondel, diacre du diocèse de Nancy-Toul et membre du comité de rédaction de *Diaconat aujourd'hui*.

Monseigneur, quelle est la situation du diaconat dans votre diocèse ?

Il y a une trentaine de diacres dans mon diocèse. Il y a vingt ans, ils étaient une dizaine assez centrée sur Nancy et de classe moyenne. Depuis, le diaconat s'est diversifié à l'ensemble du diocèse et à d'autres classes sociales. Depuis quelques années, nous avons très peu de candidats au diaconat, mais une action est en cours pour que nos communautés signalent de potentiels candidats.

Dans le rituel d'ordination, il est écrit que le diacre est établi « pour servir l'évêque ». Qu'en est-il dans votre diocèse ?

C'est une spécificité importante à ne pas oublier. Le diacre n'est pas d'abord ordonné au service d'un prêtre, mais au service de l'évêque. Il est l'un des bras de l'évêque. Parfois on a dit qu'il était son œil… L'autre bras, c'est le presbytérat. Par son ordination, le diacre promet obéissance à son évêque et à ses successeurs. Ainsi, il reçoit sa mission directement de lui et participe à sa charge pastorale. C'est pourquoi le lien du diacre s'établit d'abord avec l'évêque. Ensuite, s'il a des liens avec les prêtres, les paroisses, c'est qu'il est nommé pour ce ministère particulier.

Il y a vingt-six ans, quand j'ai été ordonné, les diacres étaient nommés adjoints d'un prêtre. Maintenant, ils sont souvent « chefs de service ». Peut-on y voir une évolution du diaconat ?

Cela a été une erreur que de penser que les diacres sont nommés comme adjoints du prêtre. S'ils sont nommés au service d'une paroisse, c'est en relation avec le curé qui a la responsabilité pastorale, mais aussi avec les laïcs membres de l'EAP. Mais, en premier lieu, le diacre est nommé pour le service du diocèse, tout comme les prêtres ne sont pas nommés pour le service d'une paroisse, mais pour le service du diocèse. Notre diocèse a maintenant des diacres à des postes proprement diocésains comme délégué épiscopal : pour la mission universelle de l'Église, la pastorale des migrants, les groupes de prières, etc. Ils sont

Mgr Jean-Louis Papin aux côtés des diacres du diocèse de Nancy-Toul.

alors en relation avec moi au travers d'un ministère diocésain très large. Il se peut qu'ainsi ils aient autorité sur des prêtres et des laïcs. Il nous faut continuer ce type de nomination, à condition que la mission diocésaine soit au service de la charité.

Est-ce facile de collaborer avec les diacres ?

Je n'ai jamais eu à me plaindre, notamment avec ceux à qui j'ai confié un ministère diocésain. Ils me rendent comptent régulièrement de leur mission et cela se passe toujours bien. C'est parfois un peu plus difficile avec certains, mais c'est dû à des questions de personnalité et de tempérament.

Comment voyez-vous l'avenir de la collaboration diacres-évêque ?

Nous vivons actuellement un resserrement prêtres-évêque et diacres-évêque et peut-être même aussi, hors aspect subordination, entre prêtres et diacres. Mais il ne faut pas oublier les laïcs associés à la charge de gouvernement d'une paroisse. Ce point particulier, est parfois difficile à accepter par les diacres. Quelques-uns pensent que s'il n'y a pas de prêtre présent, c'est à eux de les remplacer. Moi je défends l'idée que les diacres ne sont pas ordonnés pour gouverner – sauf exception – mais pour le service. Je pense que si on développait l'idée que les diacres peuvent pallier le manque de prêtres à la tête des paroisses, ce sera la fin du diaconat permanent.

Que faire pour pérenniser le diaconat ?

Actuellement, c'est difficile. En Lorraine, il y a comme un passage à vide. Chaque diocèse essaie de relancer une dynamique d'appels et de discernement. L'action en cours pour sensibiliser nos communautés chrétiennes est vitale si nous voulons pérenniser ce ministère important dans les diocèses ! ■

Propos recueillis par Jean-Marie Blondel

« Que ta volonté soit faite… »

Pierre Faure est religieux jésuite. Sous la motion de l'Esprit Saint, il s'est senti appeler au diaconat permanent, ce qui ne s'était jamais produit dans cette congrégation. Il nous relate son cheminement et celui de ses supérieurs pour vérifier son discernement.

J'étais jésuite depuis quinze ans déjà, âgé de 37 ans, engagé dans l'action pastorale, et « toujours pas ordonné », lorsqu'en 1981, à la demande pressante des supérieurs « de parler ordination », j'ai demandé à être diacre dans la Compagnie de Jésus.
La possibilité pour un jésuite d'être diacre permanent avait été reconnue au niveau mondial en 1966, au lendemain du concile Vatican II, mais j'étais le premier à faire cette demande en France. J'ai donc dû avoir de longs et nombreux entretiens avec le supérieur, durant lesquels j'ai pu détailler ce qui m'appelait intérieurement en faisant ce choix. Puis, après le temps de la conversation, et de la connaissance mutuelle, vint le moment du cadre de l'obéissance : « *La Compagnie de Jésus te demande d'être prêtre.* »
Il y avait donc clairement désaccord. Comme le parcours de la formation prévoyait que je devais vivre les *Exercices spirituels* de trente jours en août 1982 avec d'autres compagnons, accompagnés par un jésuite mandaté par le supérieur, ce temps privilégié allait me permettre de mieux reconnaître si, et comment, ma demande était vraiment « de Dieu ». La retraite étant une relecture de toute la vie, je n'ai pas pensé seulement au diaconat, mais mon désir de vivre comme diacre s'y est approfondi, fortifié et purifié.

« L'obéissance consiste, pour le sujet comme pour le supérieur ou l'évêque, à chercher ensemble la volonté de Dieu »

Je me suis aperçu ensuite que, sans que je sache trop comment, je découvrais en moi plus de raisons positives pour être diacre, que de raisons négatives pour refuser d'être prêtre. Travail de l'Esprit sans aucun doute. J'ai rapporté tout cela au supérieur, qui a sûrement interrogé aussi mon accompagnateur. Nous avons encore parlé beaucoup, et le supérieur – pour qui c'était aussi la première fois – a décidé, conformément à la règle, de transmettre mon dossier au supérieur général à Rome, et la réponse positive est arrivée… Ouf !
Ordination le 9 octobre 1983. C'est plus tard que j'ai compris que l'obéissance, dans l'Église comme dans la vie religieuse, consiste, pour le sujet comme pour le supérieur ou l'évêque, à chercher ensemble la volonté de Dieu. Ce n'est pas seulement le sujet qui obéit à celui qui l'envoie. Les deux doivent s'efforcer d'obéir à ce qu'ils entendent et comprennent chacun de la volonté de Dieu.
Pendant les six années durant lesquelles j'ai servi – par obéissance – comme directeur adjoint du Centre national de pastorale liturgique, j'ai découvert et appris cette forme d'obéissance qu'est le devoir de réserve d'un fonctionnaire – de l'Église, comme de l'État.
Assistant trois fois par an aux réunions de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle, notamment pour en écrire le compte rendu, j'ai appris, quelques fois à mes dépens, qu'à la fin des débats, la décision revient bien aux évêques. Avec plus de gravité, j'ai éprouvé la charge du devoir de réserve et de confidentialité, en participant, avec deux prêtres, au dépouillement des votes de chaque évêque francophone pour la mise au point de la deuxième édition du rituel du mariage, dans l'obéissance normale du simple serviteur. ***Pierre Faure, s.j.***

L'EXPÉRIENCE

de *Claude Cosnard*,
diacre du diocèse du Mans
et membre du réseau Saint-Laurent

Diacres-évêque : bâtir la communion

Claude Cosnard est diacre dans le diocèse du Mans et membre du réseau Saint-Laurent (lire en page 6). Il rend grâce pour toute l'œuvre accomplie au service des plus pauvres, même s'il trouve que la mission n'avance pas assez vite. Mais il comprend que la démarche d'unité n'est fructueuse qu'en respectant le rythme de chacun et sa mission.

Les premières années après mon ordination, m'était souvent posée la question de l'obéissance à l'évêque. Sous-entendu : n'est-ce pas trop contraignant ?
Trente-et-un ans après, je souris encore tant la relation ministérielle est aux antipodes d'une contrainte. Jamais les évêques successifs ne m'ont dit : « *Tu feras ceci ou cela.* » Ils m'ont toujours demandé de dire ce que j'entendais, ce que je voyais, ce que je vivais, ce que l'Esprit m'inspirait dans la mission confiée avec mon plein assentiment, mission auprès des plus fragiles.

© CORINNE MERCIER/CIRIC

Pour Claude Cosnard, « *le diacre a une place privilégiée auprès de l'évêque pour lui permettre de discerner et trouver les ressources afin de mettre en œuvre une pastorale de communion qui n'oublie personne de son diocèse* ».

Témoigner que la Parole est toujours présente

Au cœur de cette mission, le Christ était déjà là. Comme les disciples de Jean Baptiste, je pouvais témoigner que sa Parole est toujours présente : « *Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres* » (Mt 11, 5).
Il me fallait donc dire à notre évêque comment, avec qui, de quelle façon je pouvais témoigner de cela.
Trois points se devaient d'être partagés. En premier, la joie et l'enthousiasme d'avoir trouvé le Christ au milieu des pauvres ; joie et fierté des personnes pauvres de l'avoir pour ami, joie de ceux qui les ont rejoints, de vivre l'Évangile en vérité. En second, indiquer nos méthodes, nos façons de faire apprises auprès des plus pauvres. En troisième, permettre à notre évêque de les rencontrer et de construire notre Église avec eux.
Cette collaboration a pu s'épanouir auprès du conseil épiscopal où j'ai pu modestement vivre cette mission. Quelques événements me reviennent en mémoire : la mise en place d'un groupe « Place et parole des pauvres » après l'événement de Diaconia 2013 à Lourdes, la présence de deux femmes d'ADT Quart-Monde comme intervenantes au même titre que les plus savants lors d'un colloque diocésain, la présence d'une belle délégation ouvrant avec notre évêque l'année de la Miséricorde. Leur accueil à l'évêché, la journée de récollection, leur intervention à l'université d'Angers et d'autres encore…

Une place privilégiée auprès de l'évêque

Bien sûr le diacre est humain, et j'ai bien des fois trouvé que cela n'allait pas assez vite ni assez loin, mais les plus pauvres m'ont appris la patience dont ils font preuve et j'ai compris que rien n'est gagné si chacun ne fait pas un pas vers l'autre.
Le diacre a une place privilégiée auprès de l'évêque pour lui permettre de discerner et trouver les ressources afin de mettre en œuvre une pastorale de communion qui n'oublie personne de son diocèse. ■

L'EXPÉRIENCE

de *Denis Roucou*,
diacre de la Mission de France et du diocèse de Bordeaux

Ordonné diacre en 2010, incardiné à la Mission de France (MDF), Denis Roucou a été envoyé avec une lettre de mission cosignée du prélat de la MDF et de celui du diocèse du Mans. Quand il a été muté à Bordeaux dans le cadre de ses fonctions de magistrat, il a reçu une nouvelle lettre de mission, toujours cosignée de deux évêques, prenant en compte cette nouvelle insertion. Il nous rend compte de ce contexte particulier, de la richesse de ses missions mais aussi de la difficulté d'en rendre compte.

Une lettre de mission cosignée de deux évêques

Cette situation originale, des diacres de la MDF, conduit à être en lien avec deux évêques. De plus, l'envoi ne se fait jamais seul mais au sein d'une équipe de la communauté Mission de France composée, dans notre situation, d'un prêtre et de laïcs femmes et hommes.

Être collaborateur de l'évêque, envoyé dans le monde de la justice, du fait de mon activité professionnelle en tant que magistrat, là où se vivent des enjeux humains importants – la souffrance des victimes, les parcours de vie souvent « cabossés » de beaucoup d'auteurs d'infractions –, c'est être témoin des joies et des espoirs, des tristesses et des angoisses des hommes de ce temps… C'est également être témoin de ce que vivent des hommes et des femmes, aussi bien les collègues greffiers et magistrats que les justiciables que je rencontre. C'est pouvoir manifester une présence discrète, laïcité oblige, et pouvoir, modestement, le rapporter à l'Église lors de célébrations ou de temps de prière, mais aussi en rendre en compte auprès de ceux qui m'ont envoyé.

Tout en étant ancré dans une paroisse (Bègles), être envoyé par l'évêque donne une liberté certaine dans les relations avec le prêtre de la paroisse pour vivre la mission de la diaconie et du service du frère, et éviter d'être happé par la vie sacramentelle et ecclésiale.

Obéissance aux évêques, cela ne signifie nullement avoir les doigts sur la couture du pantalon. Mais aussi obéissance au réel, car nous sommes confrontés à des réalités humaines, à des situations locales qui amènent nécessairement à ne pas être prisonniers d'une lettre de mission. Cette obéissance n'empêche pas une parole libre ; elle doit se vivre dans un dialogue réel, surtout s'il est nécessaire de revoir la ou les missions confiées.

Cette collaboration avec l'évêque se vit aussi au travers d'une responsabilité diocésaine : je suis envoyé auprès du CCFD – Terre solidaire comme aumônier. À travers cet envoi, c'est l'intérêt que l'évêque attache aux questions de solidarité internationale ; dans le même temps, rapporter au sein de l'Église diocésaine, au travers du conseil de la solidarité, que cette dimension de la diaconie doit être prise en compte.

Cette collaboration, c'est aussi un envoi comme responsable du comité du diaconat au sein de la MDF et, à cette occasion, pouvoir interpeller l'évêque sur la situation de tel ou tel copain en difficulté personnelle ou dans sa mission.

Dans le même temps, il est indispensable de pouvoir faire un retour de mission, témoigner de ce que vivent les hommes et les femmes dans l'ordinaire de leurs vies, leurs espoirs et leurs souffrances, pouvoir récolter des « perles » en étant témoin qu'« *Il nous précède en Galilée* », que l'Esprit nous devance. Comment faire résonner ce qui se vit auprès de ceux qui m'ont envoyé en mission ? Je crois que c'est un point faible. Comment ce retour de mission se met-il en place ? À initiative de qui, de l'évêque, du diacre, du CDD ?

> **Être envoyé par l'évêque donne une liberté certaine dans les relations avec le prêtre de la paroisse pour vivre la mission de la diaconie et du service du frère, et éviter d'être happé par la vie sacramentelle et ecclésiale.**

L'EXPÉRIENCE

de **Bruno Roche**,
diacre du diocèse de Lille

Envoyé pour mettre en route

Bruno Roche est diacre dans le diocèse de Lille. Après avoir passé six années au comité de rédaction de *Diaconat aujourd'hui*, il nous explique en fonction des besoins du diocèse les missions qui lui ont été confiées par son évêque et qu'il a acceptées dans une obéissance constructive.

Après avoir passé six ans comme diacre coordinateur du Comité national du diaconat (CND), l'évêque de Lille m'a demandé de rejoindre l'Office technique pour la presse paroissiale (OTPP), association diocésaine à laquelle participent les diocèses de Lille et de Cambrai.

Le but de cette association est d'éditer un journal proposant aux paroisses adhérentes, de la Normandie à l'est de la France, des articles leur permettant de réaliser leurs propres journaux paroissiaux, ainsi que l'accompagnement à la formation des rédacteurs, à la mise en place des équipes de diffuseurs et à l'apport de toute aide technique. L'association travaille en partenariat avec Bayard Service qui édite et apporte tous les éléments techniques propres au métier.

C'est dans ce cadre que l'évêque m'a demandé de prendre en charge, comme rédacteur en chef, le comité de rédaction composé de huit journalistes, en veillant particulièrement à ce que l'esprit de l'association soit bien respecté.

La finalité de notre journal est le journal paroissial, distribué dans toutes les boîtes aux lettres sans aucune distinction de lieu, s'adressant donc à tout le monde, dans les villes comme dans les villages, afin de porter la Bonne Nouvelle, non pas de la part seulement du curé de la paroisse, mais aussi de toute l'Église.

Ma mission consiste donc à être attentif à ce que tout ce qui est écrit s'inscrive dans la vie des hommes et des femmes de notre temps, traite des sujets locaux, réponde aux questions d'actualité, mais aussi annonce la présence de Jésus dans la vie de tous les hommes. Je la relis une fois par an avec le vicaire épiscopal chargé de la communication du diocèse.

Parallèlement à cette mission, une autre m'a été confiée. En raison de la diminution du nombre de prêtres aumôniers dans les Ehpad, il m'a été demandé de créer et de former plusieurs équipes de laïcs avec pour mission, l'animation spirituelle dans les résidences.

Il ne m'a pas été facile de trouver les personnes désirant répondre à cet appel. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit d'un « travail » de prêtre voire de diacre, beaucoup ne se sentant pas capables d'assurer un tel service.

Avec l'aide du service de formation du diocèse, en lien avec le Service évangélique des malades (Sem) de la paroisse, une vingtaine de personnes se sont formées. Après avoir surmonté certaines appréhensions, nous avons commencé dans deux Ehpad à animer des temps de prière autour de la Parole pour terminer par la distribution de la communion. À cet effet, une lettre de mission a été donnée à chacun au cours d'une messe d'envoi.

Pour ma part, j'assure l'accompagnement de ces équipes, le lien entre les participants et avec les résidences, la participation avec eux à plusieurs célébrations mensuelles en lien avec la paroisse.

À ce jour, j'assume parfaitement et avec bonheur ces deux missions qui répondent, pour moi, au vrai sens du diaconat : dire ce qui me fait vivre et aller, au nom de l'évêque et de mon ordination, vers ceux qui sont loin de l'Église ou qui n'ont plus la possibilité de participer à toute vie de communauté paroissiale. ■

> **« Pour moi, le vrai sens du diaconat : dire ce qui me fait vivre et aller, au nom de l'évêque et de mon ordination, vers ceux qui sont loin de l'Église ou qui n'ont plus la possibilité de participer à toute vie de communauté paroissiale.**

L'EXPÉRIENCE

de *Amaury Bertram*,
diacre du diocèse de Nanterre

« Le diacre est la main du cœur de l'évêque »

Amaury Bertram a été ordonné diacre permanent en 2013 pour le diocèse de Nanterre sur l'ensemble pastoral Saint-Bruno – Saint-Étienne – Sainte-Lucie d'Issy-les-Moulineaux. Il est, en outre, membre du comité diocésain du diaconat. En sept ans de diaconat, il a collaboré avec deux évêques. Il nous livre sa conception de ses rapports de diacre permanent avec l'évêque.

Mon accompagnateur spirituel me disait, de temps en temps, sur un ton complice : « *Bien entendu, tu rencontres ton évêque personnellement chaque année, n'est-ce pas ?* » Ce qui pouvait sembler une boutade m'a cependant fait réfléchir plus profondément sur ce lien avec mon évêque.

Depuis, j'ai fait mienne l'expression d'un moine bénédictin de Saint-Wandrille : « *Le diacre est la main du cœur de l'évêque.* » Je trouve cette formule parfaitement juste : en tant que diacre, je suis envoyé en mission par mon évêque. Je suis son bras armé, son délégué, il compte sur moi pour déployer sa tâche de pasteur vers ceux que le Christ lui a confiés. Cela m'incite à être branché sur le cœur de l'évêque, sur ce qui lui importe le plus dans l'attention qu'il porte au peuple de Dieu. Et, dans le même temps, je peux proposer un éclairage parfois différent sur la réalité de son diocèse, complémentaire de celui qu'apportent prêtres et laïcs. Je peux servir d'aiguillon, inciter implicitement l'évêque à remettre constamment sa propre tâche sous le regard de Dieu. Évêque, qu'y a-t-il dans ton cœur ? Qu'est-ce qui t'importe le plus ? Dis à ton diacre ta préoccupation de pasteur et envoie-moi ! Mon lien de diacre avec l'évêque est un lien sacramentel ; il a donc nécessairement un aspect personnel, qui doit évidemment rester bien ajusté. Nous devons nous découvrir mutuellement, nous connaître, nous fréquenter, nous faire intimement confiance : si ce lien est bien vivant, alors je peux aider mon évêque à prêter attention aux attentes du Seigneur, prioritairement envers ceux qui ont le plus besoin de l'amour du Christ et de ses soins. Et, si mon évêque connaît mes talents et mes faiblesses, s'il est conscient aussi de la réalité de ma vie familiale, qu'il doit aussi savoir côtoyer, alors il saura m'envoyer là où je serai potentiellement le plus fécond.

« Une relation où foi, espérance et charité se mêlent »

J'attends que cette dimension personnelle transparaisse vraiment dans la lettre de mission qu'il me donne ; pas de copiés-collés impersonnels en la matière ! Les termes de la lettre canalisent le terrain d'attention dont je dois prendre soin et facilitent ma capacité à dire non là où je ne suis pas utile. Je ne me sens pas dans une relation hiérarchique avec mon évêque, au sens militaire du terme. C'est avant tout une histoire de cœur ; c'est une relation où foi, espérance et charité se mêlent. Je prie pour lui. Se connaître et s'apprivoiser exige du temps et beaucoup de bienveillance ; peut-être faut-il aussi accepter de se laisser découvrir un peu plus intimement l'un l'autre sur des points de vulnérabilité, avec confiance dans la discrétion de l'autre ?

Au fond, mon évêque et moi, nous sommes avant tout liés par un même appel à servir Dieu auprès de son peuple. Nous sommes liés par un même amour, une même consécration, un même désir d'être docile aux inspirations de l'Esprit Saint, qui souffle où il veut et qui demande à chacun, avec toute la richesse de sa propre vie, de l'aider à toucher terre.

Le dossier continue sur Internet

Retrouvez sur le site *diaconat.catholique.fr* le témoignage de Jean-Claude Michel, diacre du diocèse de Toulouse et membre, avec son épouse Martine, de la communauté des Béatitudes. Ensemble, ils font partie, à la demande de l'archevêque, de l'équipe de discernement des candidats au diaconat.